

Décision

Générale

colonial

Décision n° 28-207-1914 mouvements

n° 28-207-1914

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

22 janvier 1914

Numéro JO

n° 207 du 31/01/1914

Date du numéro

31 janvier 1914

TEXTE INTÉGRAL

une indemnité annuelle de 300 francs pour le service de nuit est allouée au brigadier indigène des Douanes.